REGLEMENT

Studio K’’ inspir Yoga

1. Le Studio met à disposition du matériel pour votre séance.
2. Tout élève assurera le respect du matériel prêté et sera tenu responsable pour toute dégradation causée. Dans ce cas, une facturation sera établie pour compenser les dommages occasionnés.
3. Aucun cours ne sera dispensé lors des périodes de vacances scolaires de la Zone B et les jours fériés.
4. Les cours de Hatha Yoga, Yoga thérapeutique, Yoga sur chaise sont soumis à un engagement annuel.
5. Les absences d'un élève ne sont ni remboursées, ni compensées sur une autre date
6. Si la professeure est absente, une compensation de cours sur une autre date sera proposée si cela est possible. Dans le cas contraire, un remboursement au prorata sera effectué.
7. Les paiements peuvent être effectués par chèque (à l'ordre de Katy CARRE), carte bancaire ou espèces.

*Il est important de préciser que ce règlement est une proposition et qu'il peut être modifié ou adapté en fonction des contraintes et exigences du Studio K' inspir Yoga.*

Nom / Prénom / Date et signature :